



## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du 06 avril 2018

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 06 avril 2018 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

**Étaient présents :** M. André IPERT Maire, Mme Angèle VERAN Adjointe, M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON, Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mme Patricia BELTRA Conseillère Municipale, M. Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

**Étaient absents-excuses :** M. Mario AMERIO 1<sup>er</sup> Adjoint donne procuration à M. André IPERT Maire, Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle ABIDOS, Conseillère Municipale.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS**.

**Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la liste des décisions valant délibérations.

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

<b>1</b>	<b>01/02/2017</b>	<p><b>Fin de location d'un appartement à Mme Vénus DIOP.</b></p> <p>La convention de location d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire Jean Moulin à Mme Vénus DIOP prendra fin le 31 janvier 2018.</p>
<b>2</b>	<b>23/02/2017</b>	<p><b>Convention de location d'un appartement à Mme Sandra Van Melckebeke, professeur des écoles.</b></p> <p>La convention de location d'un appartement au 1<sup>er</sup> étage de l'école primaire Jean Moulin à Mme Sandra Van Melckebeke est consentie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée de 1 an renouvelable. Le montant de la location mensuelle est de 480,00 € charges comprises.</p>
<b>3</b>	<b>05/01/2018</b>	<p><b>Convention de vérification de l'installation de protection contre la foudre à l'église du hameau de Libre.</b></p> <p>Le contrat de maintenance est établi avec la société <i>BCM Foudre</i>, 444 rue Léo Lagrange – 59500 DOUAI, pour la vérification de l'installation de la protection contre la foudre de l'église de Libre pour un montant annuel de 246,00 €.</p>
<b>4</b>	<b>05/01/2018</b>	<p><b>Annulation du transfert à la Carf d'un contrat de prêt MON265776EUR contracté auprès de DEXIA pour l'Eau et l'Assainissement.</b></p> <p>Le transfert du contrat de prêt prévu dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CARF est annulé en raison d'une erreur de référence.</p>
<b>5</b>	<b>04/04/2018</b>	<p><b>Renouvellement d'ouverture de crédit de trésorerie.</b></p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil sur Roya décide de renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole PACA une ouverture de crédit d'un montant maximum de 500 000 euros.</p>
<b>6</b>	<b>04/04/2018</b>	<p><b>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins et convention pour les parents des enfants fréquentant la crèche avec Magali COLASANTE-CASCIARO, psychologue formatrice</b></p> <p>Une convention de formation est établie pour assurer la formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service de la crèche les 29 et 30 octobre 2018.</p> <p>Une autre convention est établie pour assurer la conférence à l'attention des parents des enfants qui fréquentent la crèche, le 29 octobre 2018.</p> <p>Le montant total de la prestation s'élève à 1982,00 €.</p>

## Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2018.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance du 09 mars 2018.

Mme Gisèle COTTALORDA, Conseillère Municipale, demande que soit ajouté à la page 12 du compte-rendu après l'intervention de Michel MASSEGLIA :  
« Le CCAS a proposé aux membres de l'association de l'A Stacada de déplacer le repas des Anciens prévu le 22 juillet 2018 pour que la fête puisse avoir lieu. »

Approuvé à l'unanimité

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Intégration des excédents du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2017 au Budget Principal 2018 de la commune	4
2	<b>BUDGET PRINCIPAL :</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 2- Affectation du résultat 2017 3- Vote du taux des 4 taxes directes locales 4- Approbation du Budget Primitif 2018 et de ses annexes budgétaires	4
3	<b>BUDGET CRECHE</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 2- Affectation du résultat 2017 3- Approbation du Budget Primitif 2018 et de ses annexes budgétaires	7
4	<b>BUDGET CAMPING</b> 1- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 2- Affectation du résultat 2017 3- Approbation du Budget Primitif 2018 et de ses annexes budgétaires	8
5	Renouvellement de la ligne de trésorerie	8
6	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche	8
7	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du Camping	9
8	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS	9
9	Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018	9
10	Admissions en non-valeurs	13
11	Dotation cantonale de voirie 2018	13
12	Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire (classe de mer, cycle canoé-kayak et ski de fond)	14
13	Mise à jour des commissions municipales (SITV, ASA Granile, SIVOM, Sictiam et SCOT)	14
14	Approbation du plan de formation 2018-2019	15

15	Informations diverses	15
16	Questions diverses	16

## 1. Intégration des excédents du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2017 au Budget Principal 2018 de la commune.

Le budget Eau et Assainissement n'étant plus de la compétence de notre Conseil Municipal depuis le 01 Janvier 2018 en raison du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, il convient d'intégrer les excédents d'exploitation et d'investissement constatés au 31 Décembre 2017 au Budget Principal de la Commune.

L'excédent global s'élève à 21 882,38 € et se décompose ainsi :

- 21 600.38 € d'excédent d'exploitation maintenu en section de fonctionnement du Budget Principal de la Commune au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.
- 281.99 € d'excédent d'investissement, au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.

**Monsieur le Maire** demande de bien vouloir :

- intégrer au budget principal de la Commune l'excédent d'investissement du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement soit 281.99 € au compte « 001 - résultat d'investissement reporté »,
- intégrer au Budget Principal de la Commune l'excédent d'exploitation du budget annexe Eau et Assainissement, soit 21 600.38 € au compte « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

**Vote :** Pour : 17  
 Contre : 0  
 Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

## 2. BUDGET PRINCIPAL :

1- Approbation du Compte Administratif 2017.

**Monsieur le Maire** ne participe pas au vote.

**Vote :** Pour : 16  
 Contre : 0  
 Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

- Approbation du Compte de Gestion 2017.

**Vote :** Pour : 17  
 Contre : 0  
 Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

2- Affectation du résultat 2017.

Résultat à affecter : 371 668,85 €

Affectation en investissement : 229 572,82 €

Report en fonctionnement : 142 096,03 €

**Vote** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

3- Vote du taux des taxes directes locales.

**Monsieur le Maire** propose de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2017 :

- TH - Taxe d'habitation : 18,50 %
- TF - Taxe foncière (bâti) : 16,50 %
- TFNB - Taxe foncière (non bâti) : 39,83 %

Cette année l'État a augmenté les bases d'imposition, ce qui va engendrer une augmentation pour les contribuables.

Le produit fiscal attendu est de 850 189,00 €, soit 13 243 € de plus qu'en 2017.

**Vote** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

4- Approbation du budget primitif 2018 et de ses annexes budgétaires.

Le budget 2018 s'élève à 6 770 214,78 euros. La hausse du budget s'explique par le coût des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle.

Au niveau des dépenses, les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 1 577 460,77, soit une baisse de 73 429,23 € qui s'explique en partie par le transfert d'agents à la CARF.

La commune verse 3 subventions d'équilibre aux budgets du CCAS (35 000 €), de la Crèche (95 826,90 €) et du Camping (3 275,49 €).

Les dépenses imprévues s'élèvent à 43 328,29 € pour effectuer d'éventuelles décisions modificatives.

Au niveau des recettes, **Monsieur le Maire** annonce que les dotations ont augmenté de 18 550 € en 2018 par rapport à 2017 :

- |  |            |
|--|------------|
| - la dotation forfaitaire              | + 1 593 €  |
| - la dotation de solidarité rurale     | + 14 014 € |
| - la dotation nationale de péréquation | + 2 943 €  |

Le montant total des dotations de l'État est de 642 589,00 euros pour 2018.

Le remboursement des mises à disposition du personnel (Crèche, CCAS, ALSH) représente une part importante des recettes : 315 700,00 €.

L'attribution de compensation de la CARF est identique à l'année dernière : 339 798,00 €.

**Monsieur le Maire** énumère les investissements prévus pour 2018 :

- **Études pour la restauration de l'église Santa Maria.**  
**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel BRAUN**, Conseiller Municipal, qui précise que suite à des demandes de subventions faites en 2012, la commune avait obtenu 6 595,00 € du Conseil Général pour effectuer des études dont le montant s'élève à 26 000,00 € HT.
- **Travaux de voirie** pour un montant de 132 195,50 € TTC (détail de l'opération au point N°11 du compte-rendu). Le Conseil Départemental 06 finance à hauteur de 88 197,00 € et couvre 80 % du montant total HT des travaux. Il reste 22 049,25 € à la charge de la commune, soit les 20 % restants.
- **Élaboration du PLU :**  
**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Angèle VERAN**, Adjoint délégué à l'urbanisme, qui explique que les discussions sont en cours avec la DDTM\* pour obtenir une ouverture à l'urbanisation. La DDTM remet en cause les surfaces déjà constructibles dans le POS\*. Il faut donc que la commune justifie chaque parcelle impactée par le PPRN\* car l'État capte 8 ha de zones constructibles.  
**Mme Sylvia GOSSMANN**, Conseillère Municipale déléguée à Libre, ajoute qu'elle s'est rendu à la dernière commission du Plan Local Habitat de la CARF où a été évoqué la contradiction entre l'obligation de création de logements et la limitation engendrée par les PLU.  
**Mme Angèle VERAN** précise que la DDTM ne tient compte ni du POS ni du SCOT\* qui n'est fait qu'à titre référentiel. De plus, les instructeurs ont à nouveau changé et n'ont pas une connaissance très approfondie du territoire.
- **Travaux chapelle Notre Dame du Mont :**  
**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel BRAUN** qui explique qu'il s'agit des travaux du pilier de la chapelle pour 46 514 €. Une dérogation a été demandée au Préfet pour que la part communale soit inférieure à 20 %.
- **Opération ALCOTRA.**  
Il s'agit des travaux de la chapelle de la Miséricorde : électricité, escalier de secours et aménagements intérieurs.
- **Réhabilitation et valorisation du patrimoine communal :** il s'agit de l'encaissement d'une subvention du Parc National du Mercantour.
- **Création d'un réseau de vidéosurveillance :** cette opération est en attente de subventions.
- **Achat d'un échographe et d'une sonde** pour la Maison de Santé Rurale.
- **Agrandissement et rénovation de l'école maternelle.**  
**Monsieur le Maire** précise que le SIVOM de la Roya assure l'assistance maîtrise d'ouvrage du projet et que l'appel d'offre vient d'être lancé.
- **Travaux de l'appentis de l'église de Piène Haute.**  
**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme Bernadette CAUDRON**, Conseillère Municipale déléguée à Piène Haute, qui explique qu'il est nécessaire de s'occuper de l'appentis qui s'est effondré depuis très longtemps. Des infiltrations d'eau engendrent une humidité dans l'église ce qui nous obligera à restaurer la nef.
- **Travaux de la Porte de Gènes.**
- **Achat d'une brouette à moteur.**

**Vote :** Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

### 3. BUDGET CRECHE

- 1- Approbation du Compte Administratif 2017.  
**Monsieur le Maire** ne participe pas au vote.

**Vote :** Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 1 (M. Jean-Pierre BEGHELLI)

- Approbation du Compte de Gestion 2017.

**Vote :** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

- 2- Affectation du résultat 2017.  
Résultat à affecter : 52 404,09 €  
Affectation en investissement : 23 019,99 €  
Report en fonctionnement : 29 384,10 €

**Vote** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

- 3- Approbation du budget primitif 2018 et de ses annexes budgétaires

Le budget primitif 2018 de la crèche s'élève à 343 539,99 €.

Les charges de personnel et frais assimilés sont de 272 000, 00 €.

**Monsieur le Maire** explique qu'un agent en emploi d'avenir n'était plus aidé depuis l'annonce de la fin des contrats aidés en 2017. Finalement, à force de discussions, la commune a obtenu le remboursement de l'aide de l'État de juillet 2017 à mars 2018 et continuera finalement de la percevoir jusqu'à la fin du contrat de l'agent en juillet 2018.

La subvention d'équilibre que la commune attribue au budget de la crèche s'élève à 95 826,90 € en 2018.

Il n'y aura pas d'investissement en 2018 car de nombreux travaux ont été effectués en 2017 (sécurisation de la porte d'entrée, peinture de l'ensemble des salles, création de WC pour les enfants, changement du lave-linge et du sèche-linge...).

**Vote** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### 4. BUDGET CAMPING

- 1- Approbation du Compte Administratif 2017.

**Monsieur le Maire** ne participe pas au vote.

**Vote :** Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

- Approbation du Compte de Gestion 2017.

**Vote :** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

- 2- Affectation du résultat 2017.

Résultat à affecter : 605,23 €  
Affectation en investissement : 0,00 €  
Report en fonctionnement : 605,23 €

**Vote** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

- 3- Approbation du budget primitif 2018 et de ses annexes budgétaires

Le budget primitif 2018 du Camping s'élève à 8 348,50 €. Les recettes de la DSP\* sont affectées au Budget Principal et non à celui du camping.

La subvention d'équilibre que la commune attribue au budget du camping s'élève à 3 275,49 € en 2018.

**Monsieur le Maire** précise que l'emprunt sera terminé cette année. Il n'y aura plus que les amortissements à compter de 2019.

**Vote** Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### 5. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal du renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000,00 € pour une durée de 1 an afin de palier au besoin ponctuel de trésorerie.

#### 6. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche.

Pour assurer le fonctionnement de la crèche, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 95 826,90 €.

**Approuvé à l'unanimité**



**7. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du Camping.**

Pour assurer le fonctionnement du Camping, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 3 275,49 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**8. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS.**

Pour assurer le fonctionnement du CCAS, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 35 000 €.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Pippo OLIVERI**, Adjoint au CCAS, qui informe que le budget primitif du C.C.A.S. a été approuvé le 30 mars 2018 pour un montant de 165 500 €.

Il y a environ 45 personnes qui bénéficient de l'aide à domicile, réparties sur les Communes de Breil, Fontan et Saorge. Ces 2 communes participent à hauteur de 3 500€ par an.

L'aide financière et alimentaire pour environ 20 familles constituent l'activité principale du CCAS de Breil en partenariat avec l'Aide Humanitaire.

**Mme Gisèle COTTALORDA**, Conseillère Municipale, ajoute que le CCAS suit également 5 familles de demandeurs d'asile installées à Breil et prises en charge par l'association ACTES.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI**, Conseiller Municipal, demande si la subvention d'équilibre de la Commune pour le CCAS ne peut pas être augmentée compte-tenu du grand nombre de familles dans le besoin.

**Monsieur le Maire** rappelle que c'est le CCAS qui a déterminé le montant de la subvention d'équilibre de la commune et qu'elle lui semble suffisante.

**Mme Bernadette CAUDRON** précise qu'un calcul a été effectué en 2017 pour évaluer les besoins d'accueil d'environ 30 personnes. La subvention donnée par le Département étant insuffisante, la somme de 35 000 € permet de combler la différence et il n'y a pas lieu de l'augmenter cette année.

**Approuvé à l'unanimité**

**9. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **M. Michel MASSEGLIA**, Adjoint, qui informe le conseil que le montant des subventions attribuées aux associations de la commune est de 44 500,00 €.

**M. Michel MASSEGLIA** souligne le travail effectué par le personnel de l'Office de

Tourisme et de la Bibliothèque. L'attribution des subventions est un travail complexe, qui tient compte de l'activité des associations de la commune et aboutit au calendrier des manifestations annuelles (60 dates en 2018 qui peuvent encore évoluer).

La priorité est donnée aux artistes locaux, il n'y a pas de jugement, de censure et d'exclusion et cela permet de faire évoluer le processus du « vivre ensemble ».

Des conférences sont organisées par la bibliothèque ainsi que l'université populaire.

**M. Michel MASSEGLIA** ajoute également que les séances de cinéma sont de qualité et permettent des débats dans le cadre du Circuit Cinéma.

La commune compte 54 associations et il est proposé au Conseil d'en subventionner 38 avec des règles simples :

- l'intérêt communal,
- seul le fonctionnement est subventionné,
- la subvention est attribuée sur la base d'une demande de l'association et le montant attribué ne dépasse pas le montant demandé,
- les associations impliquant un public jeune sont privilégiées.

4 demandes d'associations n'ont pas été retenues :

- L'AFSEP, Association de lutte contre la sclérose en plaques,
- La Ligue française contre la sclérose en plaques,

**M. Michel MASSEGLIA** rappelle l'implication importante des associations lors du Téléthon, en particulier à Piène Haute.

- Solidarité Paysans PACA,
- L'association Action Éducatives 06 (la commune a participé à l'organisation d'un congrès en 2017).

Il faut ajouter à ces subventions celles versées à la Coopérative scolaire de l'école primaire pour la classe de mer, le ski de fond et le cycle canoé-kayak pour un total de 6 686,90 €.

**Monsieur le Maire** demande aux membres des instances décisionnelles des Associations de ne pas participer aux votes.

**Mme Gisèle COTTALORDA**, Conseillère Municipale, demande si les associations AMACCA de la Roya, la Compagnie de l'Arpette et Titre Provisoire sont 3 entités différentes.

**M. Michel MASSEGLIA** répond que ces 3 associations sont bien distinctes, les membres des bureaux sont d'ailleurs différents.

**La Secrétaire Générale de Mairie** précise que l'article 6574 des subventions aux associations ne peut être ni abondé ni diminué en cours d'année.

**Mme Gisèle COTTALORDA** demande si les associations doivent rendre compte de l'utilisation des subventions.

**M. Michel MASSEGLIA** répond qu'un bilan financier est demandé en fin d'année à chaque association. Elles peuvent également être contrôlées quant à l'utilisation des

fonds publics qu'elles perçoivent.

<b>ADC CAMPE BOURGEMO</b>	100,00 €	16 pour 2 contre (M. REY, Mme ALLAVENA)
<b>A CRUELLA</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>A STACADA</b>	1 000,00 €	16 pour 1 abstention (Mme Cottalorda) 1 ne participe pas au vote (M. Rey)
<b>AMACCA DE LA ROYA</b>	1 600,00 €	17 pour 1 contre (Mme Beltra)
<b>AMIS DU RAIL</b>	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>APE</b>	1 600,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>AS ROYA</b>	6 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	1 400,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>BREIL OUEN FESTA</b>	5 800,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>CANAL AGANDON CRABARESSA</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>CANAL BANCAO</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>CANAL DU MONT</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>CANAL TUJAN</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>CLUB DE L'OLIVIER</b>	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>COFAAC Foire agricole</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>COMITE DES FETES LIBRE</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>COMPAGNIE DE L'ARPETTE</b>	1 500,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. Masseglia)
<b>COUSINADE</b>	200,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>CUMA</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>DREAM ROYA ZUMBA</b>	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>ECHO DU LAC</b>	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>ECO MUSEE</b>	1 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (M. Braun)
<b>FELIX FELIS</b>	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>FIL EN AIGUILLE</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>HAND BALL</b>	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>JUDO CLUB</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>NOTRE DAME DU MONT</b>	300,00 €	Approuvé à l'unanimité

<b>ROYA COMPET AUTOMOBILE</b>	400,00 €	17 pour 1 abstention (Mme Gastaldi)
<b>SIGNES</b>	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE</b>	800,00 €	17 pour 1 contre (Mme Gastaldi)
<b>Souceta BRIENCA</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité 1 ne participe pas au vote (Mme Beltra)
<b>THEATRE MORPHOSE</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>TERRE CYAN</b>	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>TITRE PROVISoire</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>TWIRLING ECHO DU LAC</b>	2 600,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>VOIX DES MERVEILLES</b>	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>VEILLEURS DE VIE</b>	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
<b>VELO CLUB</b>	3 400,00 €	Approuvé à l'unanimité

- **ADC Campe Bourgemo :**

**M. Joseph REY**, Conseiller Municipal, demande si l'association s'est acquittée de l'amende de 1 000,00 € auprès de la Mairie, suite à une condamnation.

**Monsieur le Maire** répond que le remboursement est en cours et échelonné sur 4 ans.

- **BREIL Ouen FESTA :**

**Monsieur le Maire** informe qu'un nouveau comité des fêtes s'est constitué.

- **ECO MUSEE :**

**M. Michel BRAUN** précise qu'il y a environ 5 000 visiteurs par an et que la subvention communale est importante car l'association doit faire face à la suppression des emplois aidés et à celle d'une subvention du Conseil Général de 3 000 €.

- **Souceta BRIENCA :**

**Mme Marie-Lou ALLAVENA**, Conseillère Municipale, demande pourquoi il y a un tel écart entre la demande (1 000 €) et ce qui est proposé (400 €).

**M. Michel MASSEGLIA** explique qu'il s'agit d'une première demande et que cette somme est proposée en soutien aux actions réalisées.

- **THEATRE MORPHOSE :**

**M. Michel MASSEGLIA** explique que l'association demande 6 000 € ; 1 000 € sont proposés car elle favorise l'éducation artistique des enfants.

**Mme Sylvia GOSSMANN**, Conseillère Municipale, propose d'additionner les subventions de la SOUCETA BRIENCA et du THEATRE MORPHOSE, soit 1 400 € et de partager entre les 2 associations.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** demande à consulter le dossier de demande de subvention de l'association THEATRE MORPHOSE.

**M. Michel MASSEGLIA** fait circuler le dossier pour que les élus en prennent connaissance.

**M. Jean-Pierre BEGHELLI** trouve que la demande de l'association THEATRE MORPHOSE est justifiée et suggère de maintenir à 1 000 € la subvention proposée.

**Monsieur le Maire** propose de maintenir le montant alloué à l'association THEATRE MORPHOSE et d'augmenter de 600 € celui alloué à la Souceta Briienca.

La somme de 1000 € est attribué à la SOUCETA BRIIENCA.

- **VELO CLUB :**

**M. Michel MASSEGLIA** explique que le Breil Athlétic Club n'existe plus. Le Vélo Club va devenir un club omnisports regroupant le Trail des Merveilles, le Loup du Bois Noir, les Cimes du Mercantour et le badminton.

**10. Admissions en non-valeurs.**

Sur proposition de Madame Marie José CALDERARI, Receveur Municipal, par courrier explicatif en date du 22 février 2018, il y a lieu d'admettre en non-valeur les titres de recette au nom de DESSALLE Shirley, concernant diverses créances pour un montant total de 451,41 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**11. Dotation cantonale de voirie 2018.**

**Monsieur le Maire** propose le programme des travaux de voirie pour l'année 2018 :

Maglia Zone 1	5 384,00 € HT
Maglia Zone 2	12 644,00 € HT
Route de Notre Dame du Mont	10 813,00 € HT
Libre Quartier Frugoni	14 654,00 € HT
Libre Quartier Giasteve	11 534,00 € HT
Route du Cimetière	39 661,00 € HT
Point à temps	15 556,25 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>110 246,25 € HT</b>

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux	<b>110 246,25 € HT</b>
Dotation cantonale	88 197,00 €
Autofinancement	22 049,25 €

**Approuvée à l'unanimité**

12. Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire (classe de mer, cycle canoé-kayak et ski de fond).

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Pippo OLIVERI**, Adjoint aux écoles, qui présente les 3 subventions attribuées à la coopérative scolaire :

- Classe de mer pour la classe de CE2 à Saint Jean Cap Ferrat : 1 380,00 €
- Cycle de Canoé-Kayak : 1 350,00 €
- Programme de ski de fond : 3 956,90 € (dont 656,90 € reliquat 2017)

**Approuvée à l'unanimité**

13. Mise à jour des commissions municipales (SITV, ASA Granile, SIVOM, Sictiam et SCOT).

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 04 avril 2014 « Élection des élus aux organismes extérieurs ».

Suite à la démission de **M. Gilbert COTTALORDA**, Conseiller Municipal, le 30 janvier 2018, et suite au départ de **Mme Laurence FORESTIER** de la majorité municipale, **Monsieur le Maire** propose de mettre à jour la liste des représentants titulaires et suppléants auprès des organismes extérieurs.

	Délibération du 04/04/2014	Mise à jour du 06/04/2018
<b>SIVOM</b>	<p>2 titulaires :</p> <p>M. André IPERT Mme Laurence FORESTIER</p> <p>1 suppléant :</p> <p>M. Michel BRAUN</p>	<p>2 titulaires :</p> <p>M. André IPERT <b>Mme Patrícia BELTRA</b></p> <p>1 suppléant :</p> <p>M. Michel BRAUN</p>
<b>ASA canal de Granile</b>	<p>3 titulaires :</p> <p>M. Mario AMERIO M. Gilbert COTTALORDA M. Jean-Pierre BEGHELLI</p> <p>3 suppléant :</p> <p>M. Michel BRAUN M. Abid BOUKHADRA Mme Laurence FORESTIER</p>	<p>3 titulaires :</p> <p>M. Mario AMERIO <b>Mme Angèle VERAN</b> M. Jean-Pierre BEGHELLI</p> <p>3 suppléant :</p> <p>M. Michel BRAUN M. Abid BOUKHADRA Mme Laurence FORESTIER</p>
<b>SITV</b>	<p>2 titulaires :</p> <p>M. Jean-Marie MINOTTO M. Abid BOUKHADRA</p> <p>2 suppléants :</p> <p>Mme Sylvia GOSSMANN Mme Christelle ABIDOS</p>	<p><b>Dissolution du SITV*</b> en raison de son transfert à la CARF</p>

<b>Sictiam</b>	1 titulaire : M. Gilbert COTTALORDA  1 suppléant : M. Jean-Marie MINOTTO	1 titulaire : M. Jean-Marie MINOTTO  1 suppléant : <b>M. Jean-Pierre BEGHELLI</b>
<b>SCOT</b>	1 titulaire : Mme Laurence FORESTIER  1 suppléant : Mme Angèle VERAN	1 titulaire : <b>Mme Angèle VERAN</b>  1 suppléant : <b>M. Joseph REY</b>

**Approuvée à l'unanimité**

#### 14. Approbation du plan de formation 2018-2019.

Le plan de formation pour les années 2018/2019 a été présenté et approuvé par le Comité Technique (CT) le 27 mars 2018.

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce plan de formation qui constitue un élément indispensable à la qualité du travail fourni par les agents municipaux. Il doit à la fois répondre au développement des agents et à celui de la collectivité et traduit les besoins de formation individuels et collectifs.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 15. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** rappelle que suite à l'assignation de la Mairie au Tribunal Administratif de Nice concernant le PPRN, le Préfet a fait appel de la décision. Les mémoires en appel doivent être déposés par le Ministère et par notre avocat. Un juge sera ensuite désigné pour étudier le dossier et un rapport sera présenté à la Cour Administrative de Marseille.
- En novembre 2016 les berges ont été fortement érodées par les crues. Après avoir sollicité le SMIAGE\* dans le cadre du GEMAPI\*, nous avons reçu l'arrêté du Préfet qui autorise les travaux de confortement des berges de la promenade Georges Clémenceau au niveau du parking des Cellés. Les travaux d'un montant de 20 000 € seront terminés courant juillet 2018.
- **M. Michel MASSEGLIA** informe que 2 spectacles auront lieu au cours de l'année 2018 :
  - Un spectacle de rue autour de la commémoration des harkis.
  - Un spectacle de théâtre itinérant autour de l'Odyssée.

16. Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h40.

 André IPERT  
  
Maire de Breil sur Roya

- \* **DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- \* **POS** : Plan d'occupation des sols
- \* **PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels
- \* **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- \* **DSP** : Délégation de Service Public
- \* **SITV** : Syndicat intercommunal de télévision
- \* **SMIAGE** : Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau
- \* **GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations